

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE 2024 POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE

- À compléter par les familles à partir du 2 septembre 2024 et à retourner au centre Info jeunes du Centre Socio-Culturel Lorda, 22 av. Maréchal Joffre, 65100 LOURDES ou au GIP Politique de la ville TLP, 30 av. Saint-Exupéry, 65000 TARBES.
- Les chèques vacances sont délivrés dans la limite du stock disponible jusqu'au 31 décembre 2024.
- Une seule activité est financée par enfant et par an dans le cadre du dispositif d'aide à la pratique sportive/culturelle.

Nom de l'enfant : Prénom :

Sexe : ☐  ☐  Date de naissance : Âge :

Adresse des parents (complète) :

Téléphone fixe des parents : Tél. mobile des parents :

Activité Pratiquée :

Nom de l'association culturelle :

Tél. association : E-mail association :

L'association est-elle affiliée à l'Agence Nationale des Chèques vacances (ANCV) : ☐ OUI ☐ NON

Les associations culturelles qui souhaitent faire bénéficier de ce dispositif à leurs adhérents devront être conventionnées par l'ANCV (contact ANCV : 0 969 320 616 ou www.ancv.com).

PHOTOCOPIES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE DOSSIER

- ☐ **Notification du quotient familial** inférieur ou égal à 700 avec la date de naissance des enfants à demander à la Caf ou à télécharger sur le site www.caf.fr.
- ☐ **Attestation d'inscription** délivrée par l'association culturelle précisant le montant annuel de la cotisation.
- ☐ **Une enveloppe timbrée** à l'adresse des parents.

Avez-vous bénéficié d'une aide au titre du dispositif d'aide à la pratique d'une activité culturelle en 2023 ? :

☐ OUI ☐ NON

Fait à Lourdes, le

Signature **obligatoire**

CONTACT :

Magali MALASI GOITIA - 05 62 53 34 37 - magali.malasigoitia@gip65.fr

Géraldine BLAYOT - 05 62 94 31 51 - info-jeunes@ville-lourdes.fr

